

Tarification 2023 - 2024

Carte Scolaire Bus Optile - secteur 91 - Communes appliquant une subvention

La carte scolaire Optile, permet d'effectuer 1 aller - retour par jour sur la ligne de bus définie lors de la souscription.

Les montants sont une indication de la participation des communes et collectivités.
Il ne s'agit pas du prix final.

> Pour connaître la tarification final, merci de nous contacter.

Communes ou Communautés de communes	Montants des subventions	Plafonnement *	Commentaires
Maisse	31€	-	Uniquement pour les élèves du collège Jean Rostand
Marolles en Beauce	50€	4 sections	
Auvernaux	24€	-	Subvention appliquée à la mairie**
Le Coudray-Montceau	98€	4 sections	Uniquement pour les élèves entre 11 et 15 ans
	105€	4 sections	Uniquement pour les élèves entre 15 et 18 ans
CCVE***	50€	4 sections	Uniquement pour les collégiens et lycéens non boursiers
	25€	4 sections	Uniquement pour les lycéens boursiers

* Au-delà du nombre de section, la subvention n'est plus appliquée

** Les familles devront payer la totalité de la carte scolaire auprès du transporteur Keolis, puis ce rendre en mairie pour obtenir la subvention.

*** Voir les communes concernées en page 2

En cas de perte ou de vol de la carte scolaire Optile : **18€** de refabrication de la carte seront demandés.

Liste des communes incluses dans la CCVE (Communauté de Communes du Val d'Essonne)

Code postal	Commune
91830	Auvernaux
91610	Ballancourt-sur-Essonne
91590	Baulne
91590	Cerny
91750	Champcueil
91750	Chevannes
91590	D'Huisson-Longueville
91540	Écharcon
91590	La Ferté-Alais
91540	Fontenay-le-Vicomte
91590	Guigneville-sur-Essonne
91760	Itteville
91630	Leudeville
91540	Mennecy
91750	Nainville-les-Roches
91540	Ormoy
91590	Orveau
91770	Saint-Vrain
91820	Vayres-sur-Essonne
91810	Vert-le-Grand
91710	Vert-le-Petit

L'ensemble de ces communes bénéficie du tarif subventionné par la CCVE